

**Présidence et  
Services  
Centraux**

**Direction  
Juridique  
Statutaire &  
Réglementaire**

**Service Vie  
Institutionnelle**

**N° 57/2017**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,**

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 713-9,

VU le Code de la Recherche,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017,

VU la nomination de Mme Nadine TOURNOIS en qualité de Directrice de l'IAE en date du 25 juin 2013,

***ARRETE***

**ARTICLE 1 : Autorisation d'absence et ordres de mission**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, directrice de l'IAE, et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, directeur administratif, pour l'exercice des attributions confiées au Président de l'Université de Nice par la loi et les règlements en vigueur en ce qui concerne :

- les autorisations d'absence et l'utilisation de véhicules personnels (sauf pour eux-mêmes) ;
- les ordres de mission lorsque la prise en charge financière est imputée sur le budget de l'IAE (sauf pour eux-mêmes). Un état trimestriel des ordres de mission hors de la France métropolitaine signés dans le cadre de cette délégation sera adressé au Président.

**ARTICLE 2 : Scolarité**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE pour l'exercice des attributions confiées au Président de l'Université de Nice par la loi et les règlements en vigueur en ce qui concerne les dérogations et autorisations suivantes relatives à la scolarité des étudiants pour les enseignements relevant de l'IAE :

- désignation des jurys d'examens (à l'exclusion des jurys de thèse),
- attestations de réussite
- désignation des jurys de recrutement,
- dispenses de titres,

### **ARTICLE 3 : Scolarité**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents administratifs, relatifs aux étudiants et relevant de l'IAE, suivants :

- autorisation et refus d'inscription,
- relevés de notes,
- décisions de validations d'études, d'expériences professionnelles et d'acquis personnels, de validations d'études supérieures et de validation d'acquis de l'expérience,

et en règle générale toute la correspondance courante de caractère administratif et relative à la scolarité des étudiants et aux examens de l'IAE.

### **ARTICLE 4 : Scolarité**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif, et à Mme Veronika PETKOVA Responsable de la scolarité, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents administratifs, relatifs aux étudiants et relevant de l'IAE, suivants :

- aménagement de la scolarité des étudiants salariés et sportifs de haut niveau,
- certificats de scolarité,
- bordereau d'envoi de transfert de dossiers des étudiants,
- dispense d'assiduité
- conventions de stage

### **ARTICLE 5 : Pédagogie**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les :

- Notifications d'acceptation ou de refus d'inscription,
- Réponses aux recours gracieux ou hiérarchiques en matière d'acceptation ou de refus d'inscription

### **ARTICLE 6 : Conventions d'accueil**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom du Président de l'université Nice Sophia Antipolis les conventions d'accueil des étudiants non inscrits à l'UNS.

### **ARTICLE 7 : Conventions**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif à l'effet de signer au nom du Président de l'université les :

I - conventions de mise à disposition à titre onéreux des locaux du Campus Saint Jean-d'Angély dans la limite d'une durée d'un an dans le respect des tarifs votés par le conseil d'administration de l'UNS.

II – Convention d'édition et/ou d'aide à la publication d'un ouvrage pour un montant maximal de 5 000 €

III- conventions avec les établissements d'enseignement du second degré pour la découverte de l'enseignement supérieur dans les locaux du campus Saint Jean-d'Angély.

## **ARTICLE 8 : Marchés Publics**

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE aux fins de signer au nom du président de l'université Nice Sophia Antipolis, les actes, décisions ou documents relatifs à la passation des marchés publics, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, de l'université Nice Sophia Antipolis exclusivement et conformément aux mentions portées au document ci-annexé.

## **ARTICLE 9 : Relations Internationales**

Délégation de signature est donnée en matière de relations internationales à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom du Président de l'université Nice Sophia Antipolis :

- les accords inter-institutionnels Erasmus +,
- les contrats pédagogiques pour les mobilités d'enseignement et de formation des personnels du programme Erasmus+,

## **ARTICLE 10 : Relations Internationales**

Délégation de signature est donnée en matière de relations internationales à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et en cas d'empêchement à M. Davide SALOTTO, Directeur administratif, et à Mme Marija DRINJAKOVIC, responsable des relations internationales à l'effet de signer au nom du Président de l'Université Nice :

- les contrats pédagogiques pour les mobilités d'études et de stage du programme Erasmus+,
- les contrats de mobilité d'études et de stage du programme Erasmus+ et autres programmes d'échanges,
- les attestations d'arrivée et de présence dans le cadre des programmes d'échanges académiques.

## **ARTICLE 11 : Dépôt de plainte**

Délégation de signature est donnée en matière de relations internationales à Mme Nadine TOURNOIS, Directrice de l'IAE et à M. Davide SALOTTO, Directeur Administratif pour déposer plainte pour toute infraction commise sur le Campus Saint Jean-d'Angély à l'encontre des usagers, personnels et biens de l'université, à l'exception des plaintes pénales qui seraient dirigées directement contre des agents de l'université.

## **ARTICLE 12 : Interdiction des subdélégations**

Toute subdélégation de signature est prohibée.  
Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».


## **ARTICLE 13 : Publicité et consultation**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

#### ARTICLE 14 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Nice, le 29 juin 2017  
Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

Emmanuel TRIC

#### COPIES :

- M. le Recteur Chancelier des Universités
- M. le Directeur Général des Services de l'Université
- M. l'Agent Comptable de l'Université
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- Intéressé-e-s

**Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés subséquents  
aux Doyens des UFR pour les opérations < 90 000 € HT**  
**ANNEXE à l'article 8**

<b>Types de pièces</b>
<b>Pour la Passation</b>
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
PV d'admission des candidatures
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'un candidat est pressenti
Lettres aux candidats évincés (candidatures - offres)
Décision d'attribution et signature des marchés et des marchés subséquents aux accords cadres
<b>Pour l'exécution et le suivi</b>
Déclarations de sous-traitance
Avenants
Mises au point
Décomptes de pénalités
Lettres de réclamation, de mauvaise exécution, de mise en demeure
PV de réception, d'ajournement, d'admission
Décomptes définitifs
Certificat de cessibilité de créance
Demande de statistiques ou d'information